AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE

N° 003511 /ANACIM/DG

Dakar, le 02 NOV 2026

Le Directeur général,

NOTE CIRCULAIRE

Objet : Formulaire numérique de déclaration de santé publique concernant les voyageurs en provenance des zones touchées par l'épidémie Ebola

Réf. : Lettre n°00016632/MSHP/DGS/COUS du 22 octobre 2026

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de l'évolution de l'épidémie de maladie à virus Ebola et pour renforcer l'efficacité du dispositif sanitaire au niveau des aéroports, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique a mis en place une version numérique du formulaire de déclaration de santé publique. Une fois rempli en ligne, ce formulaire génère un code QR qui permet aux agents du contrôle sanitaire d'accéder immédiatement aux informations concernant le voyageur et d'assurer son suivi pendant son séjour au Sénégal.

Pour la mise en œuvre effective de ce dispositif et à la demande du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, je demande à toutes les compagnies aériennes concernées :

- d'informer, dès la réservation et lors de l'enregistrement, les passagers à destination du Sénégal qui proviennent des pays affectés ou y ont séjourné au cours des 21 derniers jours, de l'obligation de remplir le formulaire numérique de déclaration de santé publique, accessible à l'adresse suivante : MSHP.COUS.CLOUD ;
- de vérifier, avant l'embarquement que ces passagers disposent du code QR généré par le formulaire ;
- de remettre le formulaire papier, à titre exceptionnel, aux passagers qui ne sont pas en mesure de remplir le formulaire en ligne.

./..

Destinataires :

- MITTA (ACTR)
- Compagnies aériennes
- BAR
- 2AS
- AIBD SA
- LAS
- HAAS
- REP/ASECNA
- CGTA/AIBD
- CSA/AIBD
- Direction générale de la Santé/MSHP

EMIRATES COUNTER ARRIVEE 03/11/26

Aéroport L.S.Senghor – BP : 8184 Dakar Yoff Sénégal – Tél. :+ 221 33 865 60 00 – Fax : 221 820 04 03

A leur arrivée au Sénégal, les voyageurs devront présenter le code QR aux agents du contrôle sanitaire aux frontières.

J'attache du prix à l'exécution diligente des présentes instructions.

Pour le Directeur général et par intérim,
Le Directeur de la Sûreté et de la Facilitation

ANACIM
Le Directeur Général

Adama NIANG

A leur arrivée au Sénégal, les voyageurs devront présenter le code QR aux agents du contrôle sanitaire aux frontières.

J'attache du prix à l'exécution diligente des présentes instructions.

Pour le Directeur général et par intérim,
Le Directeur de la Sûreté et de la Facilitation

ANACIM
Le Directeur Général

Adama NIANG